REGLEMENT DE CONSULTATION

Personne publique :

Centre de Traitement Informatique Rouen

23 Mail Andrée Putman
76000 ROUEN

PROCEDURE ADAPTEE N°2026-17
(En application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique)

Objet : Mission maitrise d'œuvre relative au réaménagement de la zone d'accueil et un local avec équipements sportifs

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :
11 décembre 2026 à 18h00

Le présent Règlement de la Consultation (RC) a pour objet de fixer les modalités d'organisation de la consultation.

Article 1. Objet de la consultation

Le Centre de Traitement Informatique Rouen, situé 23 Mail Andrée Putman 76000 ROUEN, se propose de passer un marché pour une mission maitrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une zone accueil et d'un local avec équipements sportifs pour le Ceiro situé au 1 Rue Newton 14540 Grentheville.

Article 2. Conditions de la consultation

2.1 Etendue de la consultation

La procédure retenue est la procédure adaptée passée en application de l'article 2123-1 du Code la Commande Publique, issu de l'ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et du Décret N°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique, parus au Journal Officiel du 5 décembre 2018.

Les codes CPV concernant cette procédure sont :

- 71240000-9 – Services de conception et de maitrise d'œuvre
- 45311200-2 – Travaux d'installation électriques
- 45330000-9 – Travaux de plomberie
- 45440000-3 – Travaux de peinture et de vitrerie

2.2 Modifications du dossier de consultation

Les candidats ne sont pas autorisés à modifier le dossier de consultation.

L'Organisme se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard six jours francs avant la date de remise des offres, des modifications de détail ou renseignements complémentaires au dossier de consultation. Les candidats doivent répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **160 jours**, à compter de la date limite de remise des offres fixée à l'article 4.1 du présent règlement de la consultation.

2.4 Durée du marché

Le marché prendra effet à la date de notification de celui-ci. Le début des travaux est prévu à la date de notification du marché et se terminera conformément à la date qui sera prévue par le prestataire dans sa proposition de planning annexé au mémoire technique.

2.5 Lieu d'exécution du marché

Le lieu d'exécution du marché concerne le site du CEIRO 1 rue Newton 14540 GRENTHEVILLE.

2.6 Variantes

Les variantes sont autorisées dans ce marché. Dans cette hypothèse, le candidat devra fournir une offre sur papier libre et fournir une analyse technique explicitant les avantages de la solution proposée.

2.7 Clauses environnementales et sociales

Le présent marché s'inscrit dans une démarche de commande publique responsable. En application des dispositions du Code de la commande publique, notamment les articles L. 2112-2 et L. 2112-2-1, le titulaire s'engage à intégrer, dès la phase de conception et tout au

long de l'exécution des prestations, des considérations environnementales et sociales liées à l'objet du marché.

2.8 Engagements environnementaux

Le maître d'œuvre et les entreprises chargées des travaux devront respecter les obligations suivantes :

- Gestion des déchets : mise en place d'une filière de tri et de valorisation des déchets issus des travaux (placo, métaux, emballages, etc.), avec remise d'un bordereau de suivi des déchets (BSD) pour les déchets dangereux ou spécifiques.
- Choix des matériaux : privilégier des matériaux à faible impact environnemental (écolabels, FSC, PEFC, produits biosourcés ou géosourcés, peintures à faibles émissions de COV, etc.) et justifier de leur origine et de leur traçabilité.
- Maîtrise des consommations : optimisation des consommations d'énergie et d'eau pendant la phase chantier (éclairage temporaire, outillage, gestion des fuites, etc.).
- Réduction des nuisances : limitation des émissions de poussières, des nuisances sonores et des perturbations pour les occupants ou le voisinage.

2.9 Engagements sociaux

Le titulaire s'engage à respecter et à promouvoir les principes suivants :

- Respect du droit du travail : application stricte des dispositions légales et conventionnelles en matière de durée du travail, rémunération, santé et sécurité au travail, et interdiction du travail dissimulé.
- Insertion professionnelle : mise en œuvre, si applicable, d'heures d'insertion ou de mesures en faveur de publics éloignés de l'emploi (personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en insertion), avec un suivi quantifié (nombre d'heures, profils, accompagnement).
- Conditions de travail et sécurité : élaboration d'un plan de prévention, formation des équipes aux gestes et postures, et respect des règles d'hygiène et de sécurité sur le chantier.
- Sous-traitance responsable : le cas échéant, le titulaire veillera à ce que ses sous-traitants respectent les mêmes engagements environnementaux et sociaux, et en apportera la preuve sur demande de l'acheteur

2.10 Contenu des offres

Sous peine d'élimination, le candidat présentera une offre strictement conforme à l'article 3 du présent document.

2.11 Dématérialisation

Conformément aux dispositions de l'Article R2132 du Code de la Commande Publique, les soumissionnaires doivent déposer leurs candidatures et leurs offres par voie électronique.

2.12 Certification

Pour déposer une candidature et une offre par voie électronique, les candidats doivent disposer d'un certificat de signature électronique qu'ils peuvent obtenir en consultant le site suivant : www.achatpublic.com

2.13 Contrôle de virus

Pour toutes demandes d'assistance technique, question ou tout problème rencontré, le candidat peut contacter les conseillers techniques du site www.achatpublic.com à l'adresse suivante : support@achatpublic.com

Article 3. Contenu obligatoire de la candidature et de l'offre

Les candidats doivent fournir un dossier comprenant les pièces suivantes :

3.1 Pièces à joindre au titre de la candidature

Les candidats doivent fournir un dossier de candidature comprenant les pièces justificatives suivantes :

- La Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants : formulaire DC 1 ou équivalent,
- La Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : formulaire DC 2 ou équivalent (document joint),
- Un modèle de déclaration de sous - traitance DC4 le cas échéant,
- Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie des jugements,
- Préalablement à l'attribution du marché, il sera demandé au candidat retenu de produire, **dans un délai de 8 jours**, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

En cas d'incapacité de produire ces pièces, le marché sera attribué au second dans l'ordre du classement des offres.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements prévus aux articles précités ou du refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 du Code du travail, le marché peut être résilié aux torts du cocontractant.

3.2 Pièces à joindre relatives à l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- L'acte d'engagement signé,
- Un mémoire technique,
- **Attestation de visite obligatoire, disqualifiant si non remise**
- **Un planning prévisionnel des phases de travaux**
- Tout autre document jugé utile par le candidat pour étayer son offre.

Article 4. Conditions d'établissement et de remise des offres

4.1 Conditions de délai

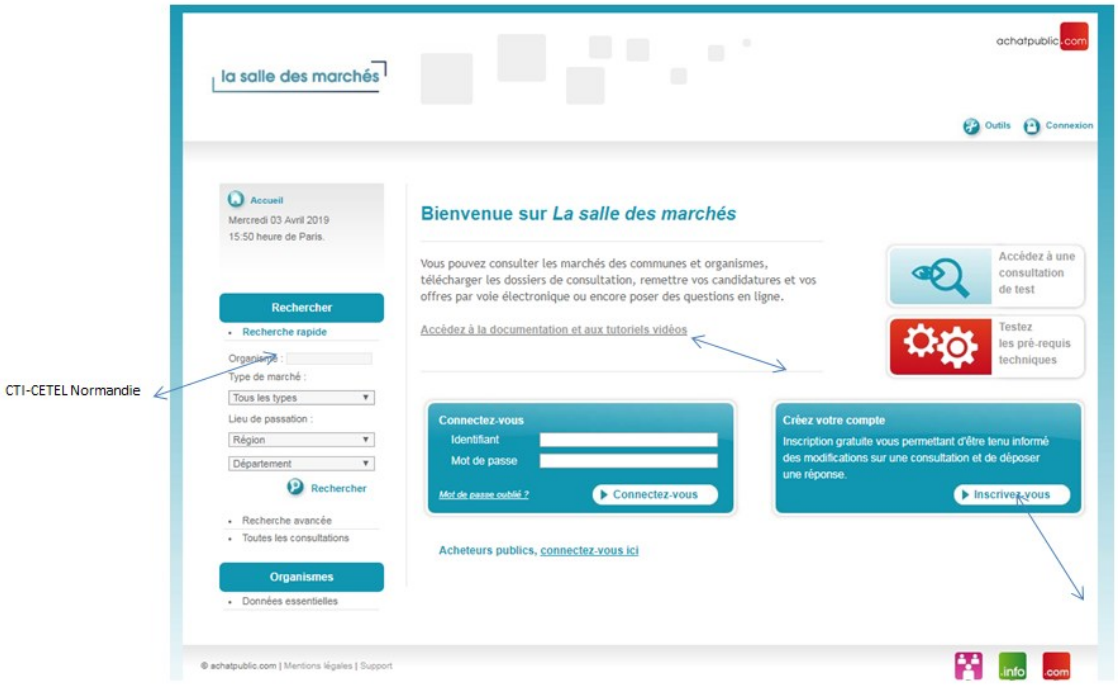
Date limite de remise des offres : 11 décembre 2026 à 18h00

Les dossiers qui parviendraient après la date et/ou l'heure limite(s) ou ne respectant pas scrupuleusement les dispositions indiquées, ci-dessous, ne seront pas retenus.

4.2 Transmission électronique

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, les offres seront transmises par les sociétés par voie électronique sous l'outil PLACE accessible par le lien https://www.achatpublic.com





4.3 Règles applicables en cas d'erreur au niveau des documents remis

Dans le cas ou des erreurs de multiplication ou d'addition seraient constatés dans la décomposition d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre du candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant.

En cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R2143-10 du CCP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure. Les candidats en seront informés.

Article 5. Jugement des offres

Le candidat devra produire les éléments demandés à l'article 3 du présent RC.

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-7 du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur élimine les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables et choisit l'offre qu'il juge la plus intéressante, en tenant compte des critères de jugement des offres suivants et par application des pondérations ci-dessous.

Les critères d'évaluation ainsi que la pondération de chacun des critères sont détaillés ci-après :

CRITERE	INTITULE	PONDERATION
Critère n°1	Mémoire technique : présentation de l'entreprise	10 points
Critère n°2	Références de moins de 5 ans pour projets similaires indiquant durée et montant du chantier	10 points
Critère n°3	Respect des délais et proposition de planning	30 points
Critère n°4	Démarche environnementale	10 points
Critère n°5	Prix	40 points

Remarques sur le critère 5 :

Les offres de prix sont notées selon l'application de la formule suivante :

(MONTANT DE L'OFFRE LA MOINS CHERE X 40) / MONTANT DE L'OFFRE NOTEE

Le choix se portera sur le candidat ayant obtenu la somme totale des pondérations la plus élevée.

Article 6. Renseignements complémentaires

Jusqu'au 5ème jour franc précédant la date limite de réception des offres figurant à l'article 4.1 du présent document, les candidats peuvent demander toutes les précisions qu'ils jugent utiles à l'établissement de leur offre.

En cas de renseignements complémentaires, les personnes à contacter sont énoncées ci-dessous :

Partie technique :

- Madame Le Barrier Delphine - Tél. 02.32.81.94.53 (delphine.lebarrier@assurance-maladie.fr)

Partie administrative :

- Mr Surville Stéphan au 02.32.81.13.92 (stephan.surville@assurance-maladie.fr)
- Mme Guyon Isabelle au 02.32.81.13.40 (isabelle.guyon@assurance-maladie.fr)

Article 7. Instances et voies de recours

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le suivant :

CTI Rouen
Service Administration Générale
23 Mail Andrée Putman
76000 Rouen